

L'institutionnalisation de la société civile

Thibault Le Texier
<letexier_t A yahoo.fr>

Janvier 2010

Dans les démocraties de marché, les organisations de la société civile sont devenues une forme majeure d'action et d'expression publique. En dépit d'une idée fort répandue, ces associations ne peuvent, dans leur grande majorité, prétendre au titre de contre-pouvoir. Et s'il en est ainsi, ce n'est pas qu'elles ont été assujetties par les pouvoirs publics ou économiques. Elles ont bien plutôt coproduit leur institutionnalisation, condition de leur survie et de leur croissance. Ce que démontre un examen des deux grandes formes de mobilisations associatives ayant eu lieu dans le giron des Nations unies et du G8 : la contre-expertise et le contre-sommet.

Deux idées fausses et un principe

Ce texte vise à critiquer deux idées fausses.

Contre-pouvoir. D'une part, l'idée que ce que l'on appelle le « non gouvernemental », ou plus récemment la « société civile », constituerait, dans les démocraties occidentales, un contre-pouvoir et une sorte monde à part, extérieur, qui du dehors viendrait raisonner le dedans – ce dehors étant une morale, une utopie ou la réalité d'une situation marginale. Une idée qu'on trouve par exemple dans cette définition on ne peut plus ambiguë, sinon amphigourique, du mouvement altermondialiste par Etienne Balibar : « un pouvoir qui est à la fois "intérieur" et "extérieur" au système, ou qui s'y inclut en s'excluant lui-même de la règle constitutive, s'assigne du même coup (et peut se voir reconnue) la responsabilité de la faire respecter par les autres¹ ». Certes, cela a pu être vrai et l'est sans doute encore dans des régimes autoritaires. Une société véritablement civile, ni religieuse ni

¹ BALIBAR Etienne, *L'Europe, l'Amérique, la guerre, réflexions sur la médiation européenne*, La Découverte, Paris, 2003, p.134

militaire, cela a un sens en Iran et en Birmanie, et un autre sens dans les démocraties de marché. Dans ce second cas, à l'image séduisante d'un face à face entre un pouvoir et un contre-pouvoir, on peut opposer la réalité d'une convergence d'intérêts et d'échanges permanents de personnes et d'idées, qui révèle à mon sens moins la récupération ou l'assujettissement des uns par les autres que leur très grande proximité.

Assujettissement. Il convient donc de faire pièce à cette seconde idée selon laquelle les instances publiques et les marchés auraient assujetti les organisations de la société civile, voire en aurait favorisé l'éclosion. Cette idée semble l'inverse de la première mais n'en est qu'une déclinaison. En ce sens, il n'est pas surprenant que les groupes contestataires revendiquent souvent leur propre assujettissement. A en croire une grande figure marxiste du mouvement altermondialiste, de même que le syndicalisme est né à l'usine, « la société civile, dans l'ensemble de l'univers, est forgée par le marché² ». Pour l'Armée zapatiste de libération nationale également, « l'établissement même de ces réseaux globaux de domination crée les conditions d'existence de réseaux globaux d'antagonisme, de résistance et de lutte.³ » Dans le même ordre d'idées, Foucault affirmait que « la société civile, ce n'est pas une réalité première et immédiate [...], c'est quelque chose qui fait partie de la technologie gouvernementale moderne.⁴ », selon l'idée que les pouvoirs publics auraient promu, à partir du XVIII^e siècle, une formalisation institutionnelle de la société qui la rende gouvernable.

Il ne s'agit pas ici d'avancer que les organisations de la société civile ne sont pas utilisées, et à l'occasion même créées, par les pouvoirs publics et économiques à leurs fins propres. De fait, depuis une quinzaine d'années l'institutionnalisation croissante de la société civile a permis à ces pouvoirs publics et économiques de désamorcer autant que possible la critique ; de disposer de « courroies de transmission » jusqu'aux populations situées en dehors de l'action des marchés et de l'Etat, faisant remonter un savoir sur les populations en question et leur transmettant en retour directives, consignes et les cas échéant avertissements ; de codifier une « bonne » forme d'organisation et de promouvoir les « bons » thèmes ; de fustiger les gouvernements s'écartant de l'orthodoxie libérale ; de marginaliser partis, syndicats et mouvements au profit des associations accréditées ; enfin de légitimer l'expansion du secteur privé à but lucratif. On ne peut que constater cette utilisation des organisations non gouvernementales comme stabilisateurs sociaux et comme instruments de transformation de questions de société, comme la protection de l'environnement, en problèmes purement individuels, sociaux, techniques et économiques. Il s'agit ici de montrer que les associations civiles ont non seulement profité de cette institutionnalisation, mais qu'elles l'ont même coproduite, et qu'à défaut d'assujettissement il vaudrait mieux parler de *conditionnement* ou d'*ajustements mutuels*. Ainsi, de même que le système marxiste participait de la culture capitaliste, la promotion récente de la société civile participe de la culture libérale.

² HOUTART François, « La société civile : enjeu de luttes sociales pour l'hégémonie », *Alternatives Sud*, vol V, n°1, « La société civile : lieu des luttes sociales », pp.5-19, p.17

³ EZLN (Armée zapatiste de libération nationale), *Chroniques intergalactiques. Première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme*, Paris : Aviva Press, 1997 [1996], p.76

⁴ FOUCAULT Michel, *Naissance de la Biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, Paris : Gallimard/Seuil, 2004, p.300

Consanguinité. Derrière les deux idées que nous épinglons ici, il y a le même principe : la société civile pourrait se prévaloir d'une hétérogénéité fondamentale et d'une irréductible singularité par rapport à ce qui est présenté comme lui faisant face – l'Etat et le marché – du simple fait qu'elles ne veulent pas prendre le pouvoir et qu'elles sont à but non lucratif. Qu'il ne soit pas besoin de prendre le pouvoir pour l'exercer et que le principe fondamental d'une entreprise ne soit pas le profit mais la rentabilité, voilà qui remet considérablement en cause la prétendue distance séparant les associations civiles des partis et des entreprises. Sauf à croire, par exemple, que parce que l'économie serait solidaire, elle ne serait plus capitaliste.

Ce qui ne signifie pas que les organisations de la société civile soient les *béni-oui-oui* des pouvoirs publics et économiques, mais seulement qu'elles partagent avec eux les mêmes grilles d'intelligibilité et les mêmes champs d'action. La distinction mérite donc selon moi d'être faite, même si elle doit conduire bon nombre d'ONG à s'interroger très sérieusement sur leur pouvoir de nuisance et leur prétention au titre de « contre-pouvoir ». Si un contre-pouvoir ne se reconnaît pas à son objet, à ses moyens, à ses stratégies, à ses positions ou à sa composition mais aux réactions du pouvoir qu'il provoque (assujettissement, restriction, intimidation, terreur, isolement, interdiction, criminalisation, répression, exclusion, enfermement, suppression), alors les associations – qui parviennent à survivre et a fortiori celles qui prospèrent – ne sont pas des contre-pouvoirs. En ce sens, il a sans doute été faux de parler ici d'entrisme ou là de marginalité, et de se figurer le rapport du gouvernemental à son ombre comme une relation guerrière. Le champ de bataille se limitait généralement à la table des négociations ; la lutte, quand elle avait lieu, ne servait souvent qu'à constituer une monnaie d'échange ; et le pouvoir institué savait s'assurer de la bonne volonté des participants. En ce sens, financer, inviter, accréditer, écouter, n'était-ce pas pour lui une manière de faire du contre-pouvoir organisé une oxymore ?

Le standard associatif

Modèle du mouvement ouvrier. Le mouvement ouvrier a constitué le modèle des luttes sociales pendant un siècle et demi. Dans les pays industrialisés, il s'est formalisé au travers des organisations syndicales et du parti communiste au début du XX^e siècle, et s'est exprimé dans le cadre de l'usine et de la représentation nationale. Il s'est depuis considérablement bureaucratisé.

Du mouvement à l'association. Dans les années 1960 et 1970, pour des raisons que nous n'approfondirons pas ici, ces mécanismes d'institutionnalisation ont été remis en question et ont commencé à périlcliter. Des « mouvements » de jeunes, d'étudiants, de femmes, d'immigrés s'institutionnalisèrent selon le modèle non plus du parti mais de l'organisation non gouvernementale – ou de l'association à but non lucratif, suivant qu'elles insistaient sur leur indépendance vis-à-vis du prince ou du marchand. Si les mouvements perdurent comme forme spontanée d'expression, il semblerait qu'il ne survivent qu'à travers leur formalisation sur le modèle de l'association.

Succès du format associatif. Ce standard organisationnel, singulièrement distinct du format partidaire tout en entretenant au besoin des relations étroites avec lui, est devenu un mode majeur d'institutionnalisation de la contestation et plus généralement de participation des individus à l'organisation de leur société. Avec un

succès tel que, selon la formule de l'un des architectes de la Confédération syndicale internationale, plus grande réunion syndicale de tous les temps, il s'agit maintenant de « faire du syndicalisme la première ONG de la planète⁵ ». Ainsi mise en forme, l'action politique s'exprime non à travers le mécanisme des élections mais dans la participation symbolique et technique aux débats publics et dans la prise en charge de fonctions et de services sous-traités par les pouvoirs publics.

Raisons du succès. Le succès du format associatif s'inscrit à mon sens dans le passage d'un mode de gouvernement de type régalien, articulé à la figure du souverain, à l'institution étatique et à la primauté du droit, visant à l'ordre public et à la circulation des richesses sur un territoire borné soumis à la transcendance des valeurs d'autorité, de légitimité et d'équilibre, à un art de gouverner managérial, reposant sur une rationalité instrumentale tournée vers l'avenir et productrice de normes malléables. Passant du régalien au managérial, on passerait ainsi du public au collectif, de la centralisation à la diffusion, de l'unité à la diversité, du secret à la transparence, de la représentation à la participation, de la légitimité à la justification, de l'indépendance à l'interdépendance, de l'équilibre à la flexibilité, de la stabilité à la mobilité, du commandement à l'incitation, de l'autorité au consensus et d'un ordre de justice à une injonction d'efficacité.

Le cas des premières mobilisations associatives internationales

Multiplication des contre-sommets à partir du milieu des années 80. En 1984 se tient le premier forum parallèle à un sommet du G7. La première rencontre internationale d'organisations non gouvernementales sur le GATT a lieu deux ans plus tard. En 1988, lors d'une rencontre du FMI et de la Banque mondiale à New York, les organisations de la société civile du Sud et du Nord travaillent ensemble pour élaborer un contre discours. C'est une première, mais la chose devient bientôt rituelle : l'organisation de contre-sommets au cours desquels une mobilisation populaire autour de propositions générales se conjugue à l'organisation de conférences et de tables rondes d'experts. Les capacités de mobilisation deviennent impressionnantes, une coalition comme Jubilee 2000 a par exemple été mise en place dans 66 pays et récolté 24 millions de signatures en provenance de 166 pays. Le rythme de mobilisation s'accélère aussi, les contre-sommets connaissant un véritable boom après Seattle⁶. Depuis, cette forme de contestation s'est institutionnalisée au sein de la mouvance altermondialiste, si bien que et les réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, les ministérielles de l'OMC ou encore les sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine, de la Caraïbe et de l'Union européenne donnent lieu à autant de contre événements. La pratique semble si paradigmatique qu'il y eut huit contre-sommets lors du sommet du G7 de Lyon en 1996 et que le Forum social mondial, pendant du Forum économique mondial et contre-sommet parmi les contre-sommets, fait lui-même l'objet d'un contre-sommet.

Contre-sommets du G8. Manifestations et sommets alternatifs rythment les marges des sommets du G7 depuis le début des années 80, quand le G8 s'est emparé

⁵ « Syndicats : la recomposition mondiale », *Le Monde*, 30 octobre 2006

⁶ Cf. PIANTA Mario, SILVA Federico, "Parallel summits of global civil society: an update", in Anheier, H., Glasius, M., and Kaldor, M., eds., *Global Civil Society 2003*, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp.387-394

de thèmes que les ONG internationales considéraient comme leur pré carré. Résistance, contestation, opposition entend-on. Action, réaction. Telle serait l'image que donnent rencontres officielles du G8 et contestation de leur existence, de leurs participants, de leurs mesures ou simplement de leur agenda.

Dès 1985, le G7 réagit à ses contestataires par l'ouverture, en invitant l'association londonienne organisatrice du premier contre-sommet du G7 un an auparavant. Mais le véritable rapprochement n'a lieu qu'à la fin des années 90. Le changement est nettement perceptible. Par exemple, en 1990, à un journaliste qui lui faisait remarquer la forte présence de groupes environnementaux en marge du sommet et leur déception quant aux décisions prises, le président Bush répondit qu'il trouvait leur « système d'évaluation totalement et essentiellement absurde⁷ ». Sept ans plus tard, lors du sommet suivant aux Etats-Unis, on pouvait lire dans le communiqué final : « À la Session extraordinaire des Nations unies, nous chercherons, avec le concours actif des groupes environnementalistes, à dégager un consensus en vue d'un accord international comportant des normes universelles élevées pour atteindre ces objectifs [en matière de destruction et de dégradation des forêts].⁸ » L'année suivante, face aux 70.000 personnes mobilisées par la campagne Jubilee 2000 contre la dette, Tony Blair, qui présidait le sommet du G8 à Birmingham, organisa des consultations et adressa une lettre de félicitation à la campagne. Deux ans plus tard, le Japon nommait un directeur général responsable de la participation de la société civile au Sommet d'Okinawa, parrainait des événements extérieurs au sommet où étaient impliquées des organisations de la société civile et établissait un centre destiné aux ONG pour la durée du sommet. Cette collaboration s'est renforcée depuis, et de manière générale les organisations de la société civile ont obtenu la reconnaissance publique qu'elles réclamaient. En 1999, au Forum économique mondial, le Secrétaire général des Nations unies avouait en ce sens que « désormais que la paix et la prospérité ne peuvent être atteintes sans des partenariats faisant intervenir les gouvernements, les organisations internationales, la communauté des affaires et la société civile.⁹ » Mais on peut légitimement se demander quel pouvoir public pourrait bien vouloir à contrecarrer des groupes qui s'opposent à la violence, réclament le respect des droits, en appellent au renforcement de l'Etat et n'exigent, en retour, qu'une petite place en lisière des instances de décision. La seule distinction qui tienne, dès lors, sépare les groupes anarchistes usant de la violence des ONG participant aux contre-sommets, recevant de l'argent des membres du G8, déjeunant avec des représentants officiels de ces réunions et condamnant les violences. Cela était frappant à lors du sommet du G8 de Gênes, en 2001. Aux « bons », l'Etat donne passe-droits, strapontins dans les réunions officielles, subventions et autres marques de reconnaissance. Aux « mauvais », il envoie les renseignements et la police, oppose des lois de plus en plus dures et attribue le qualificatif de « terroristes ».

Fonction des contre-sommets. Dès leur création, l'une des fonctions des contre-sommets est d'obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics et de l'opinion publique

⁷ BUSH George, "News Conference of President Bush", Houston, July 11, 1990, <<http://www.g8.utoronto.ca/summit/1990houston/news.html>>

⁸ G7, « Communiqué », Denver, 22 juin 1997, <<http://www.g8.utoronto.ca/francais/1997denver/communiqu.html>>

⁹ ANNAN Kofi, « Adresse au Forum économique mondial », 31 janvier 1999, cité in UN, "Multi-Stakeholder Partnerships and UN-Civil Society Relationships. Collection of Materials from the Multi-Stakeholder Workshop on Partnerships and UN-Civil Society Relationships", New York, February 2004, p.34, <http://www.un.org/reform/civilsociety/pdfs/pocantico_booklet.pdf>

en générale au travers d'invitations officielles et de mise en discussion de leurs propositions. Comme le remarquait très justement André Gunder Frank il y a déjà vingt ans, si les mouvements sociaux « ont souvent obtenu un certain succès, ce fut en institutionnalisant leurs demandes ou même en s'institutionnalisant eux-mêmes au sein du système¹⁰ ». Ce que confirmait plus récemment un militant philippin, pour lequel, « beaucoup de luttes de la société civile sont des luttes d'«institutionnalisation», au sens fonctionnaliste du terme. La société civile «institutionnalise» activement, dans les sphères politiques et économiques, les sens, les valeurs, les normes auxquels elle attache le plus d'importance¹¹ ». Ainsi le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), qui avait pourtant affirmé quelques mois plutôt que « le G8 est illégitime pour orienter la marche du monde et que seule l'ONU a cette légitimité¹² », affichait à l'été 2003, lors du SPAM (Sommet pour un autre Monde), l'objectif plus politiquement correct de « permettre à des acteurs de la société civile de faire connaître leurs propositions sur les thèmes abordés par le G8¹³ ». Comme le dit souvent le président de ce collectif rassemblant une cinquantaine d'associations françaises de solidarité internationale, et par ailleurs grande figure du mouvement altermondialiste, « il y a pire que d'être récupéré, c'est de n'être jamais récupéré ».

Rôle médiateur de l'ONU. La rapidité avec laquelle ces groupes se sont structurés et coalisés à l'échelle internationale s'explique par l'intervention de facilitateurs, au premier rang desquels les Nations unies. Au début des années 90, c'est dans les coursives des grandes conférences multilatérales organisées par l'ONU que ces coalitions d'ONG se consolident et structurent leurs argumentaires. Organisées par thème (l'environnement et le développement en juin 1992 à Rio de Janeiro, les droits de l'homme en juin 1993 à Vienne, la population et le développement en septembre 1994 au Caire, etc.), ces grandes conférences donnent à ces grandes ONG l'occasion de faire valoir une expertise et de construire des alliances, des consensus et des contre-propositions. On peut avancer à cet égard que l'altermondialisme est sorti, tout armé de ses réseaux, de ses thèmes et de ses modes de rassemblements, de ces grandes conférences onusiennes des années 1990 – et non par opposition mais dans leur continuité. La consanguinité n'en serait pas un effet second mais une cause première.

Une longue histoire d'institutionnalisation. Déjà, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, des associations sont intégrées aux institutions publiques pour leur expertise organisationnelle et thématique. Elles participeront par exemple à la mise en place et au fonctionnement de la Société des Nations, allant jusqu'à signer certaines de ses déclarations officielles et laissant leur empreinte sur le droit international. Prenant conscience de leur importance, elles fondent l'Union des associations internationales en 1910, avant que les réflexes nationalistes n'aient

¹⁰ GUNDER FRANK André, « Les mouvements sociaux dans l'histoire récente », in AMIN Samir, ARRIGHI Giovanni, GUNDER FRANK André et WALLERSTEIN Immanuel, *Le grand tumulte ? Les mouvements sociaux dans l'économie-monde*, trad. de l'anglais par Y. Benot, Paris : La Découverte, 1991 [1990], pp.153-201, p.186

¹¹ PERLAS Nicanor, *La société civile : le 3^e pouvoir. Changer la face de la mondialisation*, Barret-sur-Méouge : Yves Michel, 2003 [2000], p.196

¹² Bureau du CRID, « Position du CRID par rapport au G8 », 6 janvier 2003, 2pp. <http://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/position_g8.pdf>

¹³ CRID, « Face au G8 : Le Sommet pour un autre Monde », Crid'Infos, n° 15, avril 2003, <<http://www.crid.asso.fr/spip.php?article71>>

raison de leurs prétentions internationales, et que l'internationalisme qui s'affirme de nouveau à partir de 1945 leur rouvre le champ supranational. L'ONU, qui officialise l'expression et le sigle d'ONG en 1945, sera le fer de lance d'une institutionnalisation renouvelée. C'est elle qui formalise la première ses relations avec elles, avant que ne l'imitent l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), les institutions financières internationales et la plupart des ensembles régionaux. Depuis la fin des années 60, alors que les ONG champignonnent, ces différentes institutions internationales ont promu un système basé sur l'espace de l'échange et le critère de l'intérêt, inauguré des types de partenariats inédits, largement soutenu l'essor supranational des acteurs privés et organisé leur coopération autant que leur concurrence, favorisant « une bonne gouvernance, où le secteur privé et la société civile peuvent jouer un rôle productif¹⁴ ». Cette institutionnalisation a conduit à la multiplication exponentielle du nombre d'accréditation d'organisations non gouvernementales au sein des institutions internationales¹⁵.

La société civile, corproductrice de son institutionnalisation

La société civile productrice de sa propre institutionnalisation politique. Une majorité d'organisations de la société civile a coproduit son institutionnalisation. En témoignent l'incorporation à leur bréviaire de la rhétorique de la *participation* et du *partenariat*, leur captation des flux d'aide publique au développement, leur appel constant à la « police » dans son sens traditionnel de régulation publique ainsi que le rôle important de médiation, de surveillance et d'évaluation que leurs propositions politiques – quand elles en ont – leur souhaitent au sein des instances publiques. En matière de politique internationale, les propositions portées par les organisations se réclamant de la mouvance altermondialiste consistent principalement à réaffirmer la centralité de l'ONU et sa nécessaire réforme selon les principes de « bonne gouvernance » promus par la Banque mondiale (participation, transparence, efficacité). Comme dans le cas des institutions de Bretton Woods, de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce, les ONG souhaitent dans l'ensemble, en dépit d'un discours parfois schizophrène, inscrire leur action dans le cadre institutionnel international plutôt qu'en dénoncer l'illégitimité et la sujétion à une poignée d'Etats.

De la domination à la négociation. La très grande majorité des associations civiles n'ont pas seulement renoncé à la violence physique mais elles la condamnent très clairement. Elles semblent avoir accepté l'idée qu'il n'y a plus, aujourd'hui, de conflits mais seulement des dysfonctionnements. La conception traditionnelle de la politique comme rapport de force, et donc comme rapport de domination, disparaît soit sous la forme consensuelle du « dialogue social » et de la négociation, soit dans un rapport contractuel une fois le contrat social pleinement assimilé à un contrat commercial. Le

¹⁴ G8, « Communiqué », Cologne, 20 juin 1999

¹⁵ Quelques exemples : le Conseil économique et social des Nations unies, premier organisme international à permettre la participation des ONG, en comptait quarante et une accréditées en 1948. Elles sont près de trois mille aujourd'hui. L'OMC comptait une centaine d'ONG accréditées en 1996 pour près d'un millier dix ans plus tard. Enfin, de 5 % en 1988, la proportion des projets de la Banque impliquant la participation des ONG passe à 47 % en 1997, et à plus de 70 % de nos jours. La Commission européenne gère aujourd'hui pratiquement sept cents organes de consultation *ad hoc*.

consensus sur un cadre doctrinal minimaliste paraît avoir fait de la rupture une utopie. Et la notion de *révolution* semble vidée de son sens dans un monde transformable à l'envi par la réforme perpétuelle et le marchandage continu entre groupes d'intérêt. Si bien que les mouvements progressistes antisystémiques, comme les appellent par exemple Samir Amin et Immanuel Wallerstein, apparaissent radicalement conservateurs (de la nature, de la culture et des « acquis sociaux »). La contestation semblerait même condamnée à la simple réaction tant les modes de régulation de la société se veulent évolutifs.

Moins de terrain, plus d'expertise. Alors que les associations de petite taille concentrent généralement leurs ressources sur le « terrain », tel serait, de l'avis d'un éminent membre de l'association Public Citizen, le chemin suivi « par toutes les organisations sérieuses : elles sont d'abord motivées par des principes, mais elles ne perdurent que si elles parviennent à se développer en discutant des points extrêmement précis et techniques.¹⁶ » Les associations civiles ne se légitiment plus au nom d'une pratique au plus proche de populations démunies mais d'une expertise technique rivalisant avec celle des dirigeants et des faiseurs d'opinion. En conséquence de quoi, observe pertinemment un conseiller auprès de la Commission européenne et figure majeure de l'altermondialisme, « toute analyse portant sur la politique, la science et la technologie, aujourd'hui, est sur le même moule, celui du dominant. [...] en termes d'économie, de sociologie, d'anthropologie de la connaissance, de la science et de la technologie, nous n'avons pas de discours différent des dominants.¹⁷ » Autonomie, participation, décentralisation, consensus, Etat de droit, démocratie, transparence, coordination : elle est en effet frappante, la confluence des prescriptions des rapports institutionnels sur la gouvernance, des mots d'ordre des associations civiles et des notions cardinales des universitaires diversement cosmopolitiques, pluralistes et délibératifs. Cette proximité symbolique et intellectuelle favorise fortement la circulation du personnel dirigeant entre administrations publiques, partis politiques, universités et associations. Elle contribue également à la dépolitisation de ces dernières.

Dépolitisation. Une majorité d'associations civiles est ainsi passée de l'objectif de conscientisation à la rhétorique de l'*empowerment* et des luttes féministes à la problématique édulcorée de « la promotion de la femme ». De plus en plus souvent, des « questions sociales » comme le logement ou l'éducation sont formulées en termes non plus de respect d'un droit ou de devoir moral mais d'accès à un bien où à un service en réponse à un besoin. Par suite, la plupart des associations semble plus préoccupée par des impératifs techniques d'efficacité que par un principe général de justice, se demandant par exemple ce qui est le plus *efficace* pour loger les sans abri, ou quel est le système d'éducation le plus *performant*, ou encore comment *optimiser* la répartition des aides publiques. En revanche, ils ne se demandent que rarement : qu'est-ce qui est le plus *juste* pour loger les sans abri, quel est le système d'éducation le plus *moral*, etc. ? Et pourtant, les décisions sont loin d'être les mêmes suivant que l'on vise à être juste ou à être efficace.

Monétisation. Cette technicisation de la contestation conduit souvent à faire croire que la simple ouverture du robinet à subventions suffirait à régler les problèmes. Par exemple, depuis le début des années 2000, un grand nombre d'organisations non gouvernementales, généralement suivies par les médias, se préoccupent dans le cadre

¹⁶ LURIE Pierre, « Le think-tank citoyen », *Vacarme*, hiver 2006, p.73

¹⁷ Ricardo Petrella, Cité in HOUTART François et POLET François (Ed), *L'Autre Davos. Mondialisation des résistances et des luttes*, Paris, l'Harmattan, 1999, p.116

des sommets du G8 des montants des réductions de dette consenties, du volume des flux d'aide aux pays pauvres ou encore des promesses de dons publics à différents organismes. Mais que le G8 privilégie systématiquement, pour ses programmes d'aide ou de toute autre mesure, des structures privées au détriment d'institutions publiques (leur NEPAD plutôt que l'Union africaine, leur propre Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose plutôt que le Fonds mondial contre le Sida de l'ONU lancé trois mois plus tôt, le Forum pour la stabilité financière et le G20 plutôt que le Fonds monétaire international, etc.), voilà qui est, dans les déclarations des ONG, non point tant secondaire, mais inexistant. Plus d'argent ! Tel est le leitmotiv d'une majorité d'associations dont la survie dépend bien souvent de cette manne.

Diffusion du modèle managérial. Si différentes formes associatives perdurent, on assiste dans l'ensemble à un aplanissement des formes institutionnelles et à une normalisation des modèles d'organisation. Volontairement prises dans une logique d'institutionnalisation, soumises aux phénomènes externes de concurrence, de sous-traitance, de fusion, d'acquisition et de filialisation ainsi qu'à la dynamique de leur développement endogène, les associations civiles de taille conséquente tendent à adopter les modèles d'organisation des grandes entreprises à but lucratif. Dans leur politique même, les grandes « entreprises charitables », selon le mot de Max Weber, semblent bien passées d'un principe de justice à une exigence de rentabilité. Devenue une finalité en soi, leur survie institutionnelle dépend généralement de l'obtention de fonds qui, soumise à des critères de rationalité budgétaire et organisationnelle, incite à l'application méthodique des principes d'organisation des entreprises. Ainsi acceptent-elles dans l'ensemble de recourir aux méthodes de *marketing*, de *branding*, de communication, de *fund raising* et de gestion des ressources humaines. Les sociologues Luc Boltanski et Eve Chiapello soulignent à cet égard une « homologie morphologique entre les nouveaux mouvements protestataires et les formes du capitalisme qui se sont mises en place au cours des vingt dernières années.¹⁸ »

Agents et bénéficiaires des privatisations. L'adoption d'un modèle managérial par les associations civiles a été favorisée par les politiques de privatisation des services publics. La « participation de la société civile » est souvent, dans leur bouche des institutions financières internationales, synonyme de sous-traitance des tâches régaliennes à des entreprises à but non lucratif mises en concurrence. Alibis et agents des privatisations, « les ONG peuvent à la fois être des partenaires et des concurrents dans la provision de services publics¹⁹ » et doivent également fournir des services peu ou pas rentables. De l'aveu de la Commission européenne, « la coopération de l'Europe avec les ONG signifie que des actions peuvent être financées et mises en œuvre que ni le secteur privé ni les gouvernements locaux ne mèneraient autrement²⁰ », comme l'assistance sociale et humanitaire. Cette rhétorique de la participation signifie également bien souvent une promotion symbolique et financière des associations civiles au détriment des partis qui ne les contrôlent pas. Les pouvoirs

¹⁸ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, 2005 [1999], p.434

¹⁹ THE WORLD BANK, *World Development Report 1997*, op. cit., p.58 et p.116

²⁰ COMMISSION EUROPEENNE, « La Commission et les organisations non gouvernementales : le renforcement du partenariat », Document de discussion de la Commission européenne, COM/2000/0011 final, <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52000DC0011:FR:HTML>>

publics bénéficiant dans ce cadre du capital symbolique des associations qu'elles subventionnent.

Le salut par le marché. Partenariats, sous-traitance, évaluations, consultations, indicateurs, conditionnalités... bien des dispositifs pratiques conduisent les associations civiles soucieuses de leur pérennité à s'institutionnaliser volontairement. La simple définition du développement comme croissance économique réalisée par le biais d'échanges sur des marchés libres induit logiquement un paramétrage des associations de développement comme adjuvants de ceux-ci au titre de participants directs ou de facilitateurs de sa bonne marche par la subordination de « l'offre éducative » et du « capital santé » aux finalités et aux logiques de production, de consommation et d'épargne. De fait, sous influence de la vulgate néolibérale, la plupart des programmes de développement visent à adapter leurs bénéficiaires aux marchés et non l'inverse. Quatre décennies après l'invitation du président Truman à faire bénéficier à tous les pays d'« un programme constructif pour un meilleur usage des ressources humaines et naturelles de la planète²¹ », l'interventionnisme opiniâtre de la société civile s'est ajouté à celui des Etats en vue du « développement des ressources humaines et des communautés locales²² » comme réservoirs de producteurs et de consommateurs. Nombre d'organisations à vocation d'assurance sociale ont par exemple entrepris, avec la bénédiction des bailleurs internationaux et les félicitations de la Banque de Suède, d'améliorer l'« employabilité » et la solvabilité de leurs clients par le biais de formations et d'aides à la création, au financement et à la gestion d'entreprises. Comme le résumait un autre président américain : « Lorsque l'on vainc la pauvreté [en produisant des producteurs], on crée des clients²³ ». Bref, le salut est dans le marché.

Définition de la société civile entre le XVIII^e et la fin du XX^e. Dans cette perspective, l'extériorité de la société civile, ce n'est pas tant l'Etat que le marché. Dans les années 1970 et 80, les intellectuels marxistes et libéraux ont réinvesti les notions de « société civile » et de « droits de l'homme » pour coder selon leurs logiques propres les éruptions civiles qui secouaient l'Europe de l'Est et du Centre ainsi que l'Amérique latine : les premiers pour essayer de sauver, en vain, la révolution des vicissitudes de l'avant-gardisme partidulaire, de l'écrasement des guérillas et de l'enlèvement syndical, en délimitant une sphère publique indépendante d'un Etat autoritaire qu'il ne fut jamais question de renverser ; les seconds pour appuyer leur critique des Etats socialistes, à leurs yeux autocratiques, protubérants, inefficaces et corrompus. Les premiers s'inscrivaient dans l'héritage de Hobbes, de Locke ou encore Rousseau, qui usaient de la notion pour définir une sphère distincte de l'Etat où les individus sont protégés par des droits de l'arbitraire du prince. Les seconds se réclamaient, plus ou moins explicitement, de Ricardo et d'Adam Smith, qui distinguaient pour leur part la société politique, articulée à l'Etat, et la société civile, sphère des intérêts privés et des activités économiques dans laquelle les individus sont moins des citoyens que des propriétaires et des entrepreneurs.

C'est moins comme lieu de luttes politiques et de libre expression que comme espace isomorphe de l'échange marchand que le concept de société civile reçoit sa codification savante dans les années 1990 avant d'accéder, la décennie suivante, à la

²¹ TRUMAN Harry S., "Inaugural Address", January 20, 1949, §54, <<http://www.bartleby.com/124/pres53.html>>

²² G8, « Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information », Okinawa, 21 juillet 2000

²³ BUSH George W., "Remarks by the President to the World Bank", Washington, D.C., 17 July 2001, <<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/07/20010717-1.html>>

célébrité. Il n'y aurait donc pas à s'étonner que le succès général du terme coïncide à la seconde tentative, en Occident, d'instauration d'une société de marché²⁴.

²⁴ Pour la première, cf. POLANYI Karl, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, 1983 [1944]